



DÉCISION

Concernant un avenant n°1 à la convention
d'occupation de locaux du domaine public avec
la Délégation Ester Technopole - Limoges
Métropole

LE PRÉSIDENT DE LA FRANCIS MÉTROPOLE F - COMMUNAUTÉ URBAINE

VL le Collège général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 321-2, L. 3213-2
et L. 3213-3.

VII le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2124-1.

VIII la délibération n°72 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 17 avril 2015
relative à la délégation d'activités de la Communauté urbaine au Préfet.

IX la délibération n°1 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 17 septembre
2015 relative à la location des locaux de recherche d'ESTER Technopole et du
Centre d'Innovation et de Recherche en Nanotechnologie (CIRN).

X la délibération n°42 du Conseil Communautaire de Limoges Métropole du 17 avril 2015
relative à l'attribution de locaux du domaine public à l'usage des locaux de recherche
technologique de la Communauté.

CONSIDÉRANT que le Mémorandum d'ENTENTE a été mis à la disposition de la
Communauté d'agglomération Limoges Métropole par délibération en Conseil communautaire
en date du 10 juin 2008.

CONSIDÉRANT que la Délégation Ester Technopole - Limoges Métropole a exprimé la
volonté d'occuper des locaux au sein de la Communauté.

DÉCISION

Le présent la convention d'occupation des locaux à compter du 1^{er} juillet 2021 pour
une durée de 10 ans à compter du 1^{er} juillet 2021.

Elle comporte un avenant de type I en charge à hauteur de 25 % afin de compenser les
différences existantes dans les locaux de recherche technologique de la Communauté par :

- La détermination préalable des locaux
- La détermination préalable des locaux
- La détermination de l'offre de service au sein de la Communauté.

DÉCISION

Décision concernant un avenant n° 1 à la convention d'occupation de locaux du domaine public avec la Délégation Ester Technopole - Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 17 Juillet 2025



26942.pdf
(.pdf, 283,8 Ko)



TÉLÉCHARGER